

<http://www.universitepopulairetoulouse.fr/spip.php?article6566>



Changement climatique : des compagnies aériennes appellent l'UE à retarder une étape de leur décarbonation



- Thématiques - Travail - Aéronautique -
Date de mise en ligne : samedi 21 mars 2026

Copyright © Université Populaire de Toulouse - Tous droits réservés

Selon le règlement européen, à partir de 2030, 1,2% des carburants devront être de synthèse, c'est-à-dire élaborés à partir d'hydrogène "vert" et de CO₂, et non plus sur la base de biomasse comme les carburants d'aviation d'origine non fossile classiques.

19/03/2026 Boursorama